### DEC140139DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission.

# LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS :

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

### **DECIDE:**

#### Article 1er

M. Philippe Roussignol, Directeur de Recherche, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.

## Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président Alain Fuchs